



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes données par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 11 MARS 2024** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser l'agrandissement d'une terrasse située à environ 1 mètre de la ligne de lot arrière alors que l'article 7.3.3.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* prévoit une distance de 10 mètres entre l'usage complémentaire (la terrasse) et la ligne arrière lorsqu'une habitation se trouve sur le terrain adjacent. »

L'immeuble en cause est situé au 4701, route de Fossambault à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 8 février 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière